

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2025-07-17-01057 Référence de la demande : n°2025-01057-050-001

Dénomination du projet : Collecte, transport et détention plumes Outarde - LPO PC

Lieu des opérations : -Région(s) : Pays de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire,

Bénéficiaire : LPO Poitou-Charentes

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'objectif de la demande de dérogation est de récolter annuellement, entre 2025 et 2028, 190 échantillons issus d'un maximum d'individus d'Outarde canepetière issus de nature différents.

Une partie du matériel génétique (plumes) sera récoltée de manière opportuniste dans le cadre des autres actions déjà menées sur cette espèce (opérations de captures, recherche et prospection des nids et protection de nichées).

La demande de dérogation pour la collecte, le transport et la détention de plumes d'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) s'inscrit dans le cadre du projet GENOUT, coordonné par le Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français (SYSAAF) et qui vise à optimiser le programme de renforcement de l'espèce (action 7 du PNA Outarde).

La dérogation est sollicitée de 2025 à 2028.

Ces recherches cibleront tous les sites de rassemblements connus sur la population d'outarde du Centre-Ouest, répartis sur les 3 régions de Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

Une liste nominative de bénéficiaires est présentée et sera reprise in extenso dans l'arrêté.

Le demandeur est expérimenté et assurera une formation permettant de s'assurer du moindre dérangement des individus.

L'action est en cohérence avec le PNA.

La LPO transmettra annuellement un rapport de réalisation à la DREAL.

Pour l'ensemble de ces raisons, le CNPN rend un avis favorable.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 5 septembre 2025

Signature :



Le président